

CATÉGORIES DE MEMBRE

Avec droit d'entrée
remboursable¹

Sans droit d'entrée

Pleins privilèges Relève – 30 à 34 ans COTISATION ANNUELLE	1 555 \$		1 555 \$	
Pleins privilèges Relève – 35 à 39 ans COTISATION ANNUELLE	1 969 \$		1 969 \$	

AUTRES FRAIS APPLICABLES

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ de pratique – utilisation illimitée ²	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire (en option)	+40 \$	0	+40 \$	0
Droits à Golf Québec inclus – 36 \$		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 450\$ (avant service et taxes) ³	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES

¹ Nouveau membre avec droit d'entrée remboursable

J'aime passionnément le golf... Devenez membre du Club en profitant d'un droit d'entrée remboursable!

Cotisation spéciale des nouveaux membres : une cotisation de 400\$ pour chacune des 5 premières années où une personne fait partie de l'une ou l'autre de ces catégories de membre s'ajoute à la cotisation de base. Après 5 ans, un crédit de 500\$ par année sur le coût d'abonnement est octroyé au membre pour les années 6 à 10.

Si ce membre quitte le Club avant l'année 5, en référence à son contrat initial, il n'aura pas à payer pour les années restantes pas plus qu'il ne recevra de remboursement pour les années qu'il a déjà payées. Si ce membre quitte avant l'année 10, il n'aura pas droit à un remboursement des années restantes.

Lorsque le membre change de sous-catégorie pour raison d'âge, les tarifs de la nouvelle sous-catégorie s'appliquent. Pour les membres qui passeront à la catégorie « Membre Pleins privilèges » pour raison d'âge avant la fin de l'année 5, alors la surcharge qui s'appliquera sera celle de la nouvelle catégorie.

- ² Champ de pratique : une contribution de **80\$**, pour utilisation illimitée du champ de pratique, s'ajoute à la cotisation annuelle (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu).
- ³ Charge minimale : une charge minimale de **450\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- Aucune restriction de jeu.
- S'adresse aux 30-39 ans. Frais modulé en fonction de l'âge. Divisé en 2 sous-catégories : 30-34 ans et 35-39 ans, chacune avec « droit d'entrée remboursable » ou sans « droit d'entrée ».
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2019. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} avril 2019, 1^{er} mai 2019 et 1^{er} juin 2019.
- Un intérêt de **1,5%** par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service, à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Incitatif supplémentaire

Incitatif de groupe : Si 4 personnes deviennent membre du Club en même temps dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : « Relève 30-39 ans », « membre 4 jours – du lundi au jeudi » ou « membre Pleins privilèges », chaque personne recevra un crédit de 150 \$ applicable à la restauration au Club de golf Cap-Rouge.